Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Numéro du (de la) candidat(e)	F - 23	
Durée de l'examen Nombre de pages de l'épreuve (y compris la page de garde)	80 minutes	
Annexe(s)	Aucune	
Maximum de points possibles	80	
Points obtenus		
Note		

Indications

- Veuillez inscrire votre numéro de candidat(e) sur toutes les pages de l'épreuve et sur les éventuelles pages supplémentaires.
- Veuillez vérifier que les pages figurant dans la donnée correspondent au nombre de pages indiqué ci-dessus.
- Veuillez utiliser pour votre réponse exclusivement le recto des feuilles de l'épreuve / des solutions.
- Si nécessaire, veuillez utiliser des pages supplémentaires pour la rédaction de vos réponses. Seules les feuilles officielles sont admises. En cas de besoin, veuillez le signaler par un signe de la main au surveillant durant l'épreuve.
- Le fait de citer uniquement un article de loi ou d'ordonnance n'est pas une réponse suffisante (à moins que ceci vous soit expressément demandé).
- Les exercices peuvent être résolus dans un ordre à votre convenance. Le nombre maximum des points est indiqué pour chaque exercice. Des points sont aussi attribués pour des solutions partielles.
- Veuillez utiliser un stylo à bille ou à encre, un feutre « indélébile » ne devant pas s'effacer. La couleur rouge et le crayon à papier sont exclus.

Le collège d'experts

Date		Signatures
	Expert(e)1	
	Expert(e)2	

Examen	professionnel de spécialiste en a	assurances sociales 2023	
Branche	examinée 7 : Assurance-chômaç	ge et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)	
Numéro du	u (de la) candidat(e)	F - 23	
Exercice	e 1: Financement (4 points)		
financée p	e-chômage (AC) est financée suivant le	système de la répartition des dépenses. L'AC est employeurs, ainsi que par des subventions de la	
	réponses ci-dessous, lesquelles sont exac st correcte.	tes ? Cochez la réponse correspondante. Une seule	
	I.1 (1 point) groupes de personnes suivants, quels son	t ceux qui sont dispensés de la cotisation obligatoire	
	Les personnes employées dans leur prop	ore entreprise (Sàrl ou SA).	
	Les personnes dont les rapports de trava	il sont en cours de résiliation.	
	Personnes au chômage pour les indemnités journalières AC.		
	Collaborateurs membres d'une même far	mille dans une entreprise familiale (Sàrl ou SA).	
	I.2 (1 point) montant du taux de cotisation actuel?		
	2,1%		
	1,0%		
	4,4%		
	2.2 %		
		Points obtenus :	

Branch	e examinée 7 : Assurance-chôm	age et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)	
Numéro du (de la) candidat(e)		F - 23	
Jusqu'à fi partir d'ur		1% pour le remboursement de la dette était prélevée à ontribution de solidarité sera-t-elle prélevée sur les en raison du montant de la dette ?	
	Sur les revenus correspondant au plaf Sur les revenus supérieurs à CHF 100 Sur les revenus supérieurs au montan Sur les revenus supérieurs à CHF 150	t maximum du gain assuré	
Quel est	1.4 (1 point) le montant de la cotisation AC que les sa obligatoire doivent verser à l'assurance-	alariés travaillant pour des employeurs non soumis à la -chômage ?	
	La moitié de la cotisation corresponda Le montant total correspondant au tau Ce groupe de personnes ne paie aucu Un quart de la cotisation correspondar	x de cotisation concerné ine cotisation AC	
		Points obtenus :	

Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Exercice 2 : Organes d'exécution (5 points)

Situation initiale

Dans le secteur de l'assurance-chômage, il existe plusieurs organes d'exécution chargés de réaliser les différentes tâches.

Exercice

Comment les tâches suivantes peuvent-elles être attribuées aux organes d'exécution correspondants ?

	Caisse de chômage,	ORP et/ou office cantonal
Vérification de l'aptitude au placement		
des personnes au chômage en cas de		
doute		
Clarification des conditions permettant		
d'octroyer des allocations d'initiation au		
travail		
Clarification de la conformité du gain en		
usage dans la localité et la branche		
d'activité lorsque l'assuré réalise un		
gain intermédiaire		
Décision d'une suspension du droit aux		
prestations si la personne assurée a		
perçu des indemnités journalières		
pendant la phase d'élaboration d'un		
projet (art. 71a al. 1, LACI) et qu'elle a		
n'a pas entrepris une activité		
indépendante à l'issu de ce projet de		
par sa propre faute		
Remboursement à la personne assurée		
des frais ordonnés pour sa participation		
à une mesure relative au marché du		
travail.		

Points obtenus :	
Pullis ublellus.	

Examen	profes	ssionnel de spécialiste en	assurances sociales 2023	
Branche	e exami	inée 7 : Assurance-chômaç	ge et indemnité en cas d'insolvabilité	(AC)
Numéro d	u (de la)	candidat(e)	F - 23	
Exercice (5 point		demnité journalière en cas	d'incapacité passagère de travail	
temporaire ne peuver	onnes as ement pa nt donc p es sous c	s capables de travailler ou d'être pas satisfaire aux prescriptions de ertaines conditions. Des règles sp	aladie, d'un accident ou d'une grossesse, ne placées, ou ne le sont que de manière réduite, e contrôle, continuent à avoir droit à des inder péciales s'appliquent aux assurés qui ont dépos	, et qui mnités
correct	incorrec	Pendant les 30 premiers jours ci droit à une indemnité journalière	vils d'une incapacité de travail, il existe un e complète, dans la mesure où les autres	
		conditions d'octroi sont remplies En cas d'incapacité de travail de à une indemnité journalière ne s	e longue durée (à partir d'un mois), le droit	
		La personne assurée doit signal d'une semaine à compter de sor	ler son incapacité de travail dans un délai n début auprès de l'ORP.	
		chômage avance les prestati	enregistrée auprès de l'Al, l'assurance- ons en versant l'indemnité journalière une capacité de travail minimale de 20%.	
		Le droit aux indemnités journalié limité à 30 jours durant le délai-c	ères pendant une incapacité de travail est cadre d'indemnisation.	
			Points obtenus :	

Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 4 : Libération des conditions relatives à la période de cotisation (7 points)

Situation initiale

Dans certaines circonstances, les personnes assurées peuvent être libérées des conditions relatives à la période de cotisation. Elles peuvent ainsi faire valoir leur droit à l'indemnité de chômage, même si elles ne remplissent pas la période minimale de cotisation. Pour ces personnes, des montants forfaitaires sont considérés comme des gains assurés.

Exercice 4.1 (5 points)

Indiquez toutes les conditions qui doivent être remplies afin qu'une personne assurée puisse être exemptée du respect de la durée de cotisation à la suite d'une formation et puisse faire valoir le montant forfaitaire maximum pour le gain assuré (CHF 3'320.00).

Exercice 4.2 (2 points)

À combien de jours de carence et auxquels une personne sans obligation d'entretien envers des enfants doit-elle s'attendre si elle remplit les conditions susmentionnées ?

Points obtenus :	

Branch	e exam	inée 7 : Assurance-chômaç	ge et indemnité en cas d'insolvabilité	(A
Numéro d	du (de la)	candidat(e)	F - 23	
Exercio	e 5 : Sa	anctions (5 points)		
Situation Dans ceri		, l'assurance-chômage prévoit des	sanctions sous forme de jours de suspension.	
correct	incorre	ct		
			ne un emploi convenable sans s'être loi est sanctionnée pour refus d'un	
			aux indemnités à la suite d'efforts oi convenable ne sont pas déduits du ournalières.	
		lorsqu'il a donné à son employeu	de sa situation de chômage notamment ir un motif de résiliation des rapports de ctant pas les obligations liées au contrat	
		qui suit la notification de la résilia	aux indemnités commence le premier jour ution. Une personne assurée qui donne ne peut donc pas être sanctionnée pour lle est elle-même responsable.	
		La caisse de chômage sanctionn manquement à l'obligation de rer	e par des jours de suspension un nseigner et de déclarer.	
			Points obtanus :	

Branche examinée 7 : Assurance-chôma	ge et indemnité en cas d'insolvabilité (AC
Numéro du (de la) candidat(e)	F - 23
Exercice 6 : Indemnité en cas d'insolvab	pilité (7 points)
Situation initiale L'indemnité en cas d'insolvabilité de l'employeur co	uvre les créances salariales impayées des salariés.
Exercice 6.1 (3 points) Quel montant maximum en CHF peut être réclamé per compose-t-il ? Mentionner également la/les base	pour un même rapport de travail ? De quoi ce montar e(s) légale(s).
Exercice 6.2 (1 point) Quel est le délai impératif à respecter pour faire volorsque celui-ci a été déclaré en faillite ?	aloir l'indemnité en cas d'insolvabilité de l'employeu

Points obtenus:

Examen professionnel de spécialiste en assurances sociales 2023 Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)		
Exercice 6.3 (2 points)		

Auprès de quelle caisse de chômage et à quel endroit faut-il faire valoir son droit à l'indemnité en cas d'insolvabilité de l'employeur ?

Exercice 6.4 (1 point)

En cas de faillite et de perception d'une indemnité d'insolvabilité, quel organe d'exécution paie la part de l'employeur (cotisations) aux assurances sociales ?

Points obtenus :	

Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Exercice 7 : Délais-cadres / gain intermédiaire / prestation de vieillesse (18 points)

Situation

Rolf Kuhn, né le 05.05.1961, est père de 2 enfants adultes (sans obligation d'entretien). Le 01.05.2023, il a pris contact avec l'ORP afin de percevoir l'indemnité de chômage. Il s'est inscrit, car il a dû cesser définitivement son activité indépendante, qui a commencé le 01.09.2021 pour se terminer le 31.03.2023, suite à une baisse des commandes. Avant de démarrer son activité indépendante, il a été technicien informatique pendant plus de 10 ans dans le cadre d'un rapport de travail soumis à cotisations auprès de la société Hauser IT Sàrl jusqu'au 31.07.2021.

Exercice 7.1 (4 points)

Quelles sont les dates de début et de fin du délai-cadre de la durée de cotisation (DCDC) et du délai-cadre d'indemnisation (DCI) ? Justifiez votre réponse.

Exercice 7.2 (3 points)

Combien d'indemnités journalières Rolf Kuhn peut-il percevoir au maximum pendant le délai-cadre d'indemnisation ? Justifiez votre réponse.

Points obtenus :	

Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Numéro du (de la) candidat(e)

Élargissement de la situation de base

La caisse de chômage compétente a fixé le gain assuré de Rolf Kuhn à CHF 8'200.00 avec effet au début du délai-cadre d'indemnisation. À partir du 01.06.2023, Rolf Kuhn a trouvé un emploi convenable à temps partiel et travaille à 30%. Avec ce gain intermédiaire, il obtient un revenu mensuel de CHF 2'950.00 (13° salaire inclus).

Exercice 7.3 (2 points)

Quel est le montant moyen des indemnités de chômage mensuelles que Rolf Kuhn recevra de la part de l'assurance-chômage à partir du 01.06.2023? Indiquez comment vous parvenez à la solution ou justifiez votre réponse.

Élargissement de la situation de base

À partir du 01.08.2023, Rolf Kuhn passera à un travail à 60%. Son nouveau salaire mensuel s'élèvera à CHF 5'950.00 (13° mois inclus).

Exercice 7.4 (2 points)

Quel est le montant moyen des indemnités de chômage mensuelles que Rolf Kuhn recevra de la part de l'assurance-chômage à partir du 01.08.2023? Indiquez comment vous parvenez à la solution ou justifiez votre réponse.

Exercice 7.5 (2 points)

Pendant combien de temps Rolf Kuhn pourrait avoir droit à un paiement compensatoire pendant un gain intermédiaire durant le délai-cadre d'indemnisation ? Nommez la/les base(s) légale(s) complète(s) correspondante(s).

Points obtenus :	
ruinta ublenus.	

Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Numéro du (de la) candidat(e)

Élargissement de la situation de base

Helga Kuhn, la femme de Rolf Kuhn, née le 24.05.1961, a été mise à la retraite anticipée chez Textil SA le 31.05.2023 pour des raisons d'ordre économique entrant dans le cadre de la prévoyance professionnelle. Dans ce rapport de travail à temps partiel, elle travaillait à 80%. En raison des réglementations impératives de son institution de prévoyance, elle recevra une rente de vieillesse PP mensuelle d'un montant de CHF 1'850.00 à partir du 01.06.2023. Le 01.06.2023, elle s'inscrit à l'ORP afin de percevoir des indemnités de chômage et indique qu'elle continue à chercher un emploi à 80%. La caisse de chômage compétente a fixé le gain assuré de Helga Kuhn à CHF 6'280.00 avec effet au début du délai-cadre d'indemnisation.

Exercice 7.6 (3 points)

Pour quelles raisons Helga Kuhn a-t-elle droit à des indemnités journalières de l'assurance-chômage, bien qu'elle soit au bénéfice d'une retraite anticipée dans le cadre de la prévoyance professionnelle et qu'elle perçoive une rente de vieillesse LPP ? Nommez la/les base(s) légale(s) complète(s) correspondante(s).

Exercice 7.7 (2 points)

Quel est le montant moyen des indemnités de chômage mensuelles (sans égard aux éventuels jours de carence) que Helga Kuhn recevra de la part de l'assurance-chômage à partir du 01.06.2023? Indiquez comment vous parvenez à la solution ou justifiez votre réponse.

Points obtenus :	
i dirita doltarida .	

Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Exercice 8 : Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail ou d'intempéries (14 points)

Situation

Dans le canton des Grisons, la société Schönalp-Bergbahnen SA exploite un téléphérique, trois téléskis ainsi que plusieurs pistes de ski à plus de 1'500 m d'altitude. Le début de la saison d'hiver était prévu pour le 3 décembre 2022 et le personnel prévu à cet effet avait été engagé à partir de cette date. Mais en décembre 2022, il a fait extrêmement chaud et, en raison du manque de neige, les remontées mécaniques n'ont pas pu fonctionner ou seulement partiellement. Les collaborateurs n'ont donc pas pu travailler ou très peu.

Exercice 8.1 (3 points)

La société Schönalp-Bergbahnen SA a-t-elle pu percevoir des indemnités en cas d'intempéries à compter du 3 décembre 2022 ? Justifiez votre réponse et citez la/les base(s) légale(s) complète(s) correspondante(s).

Exercice 8.2 (3 points)

La société Schönalp-Bergbahnen SA a-t-elle pu percevoir une indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail à compter du 3 décembre 2022 ? Justifiez votre réponse et citez la/les base(s) légale(s) complète(s) correspondante(s).

Points obtenus :	
i cirito obtorido .	

Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 8.3 (2 points)

Quel(s) délai(s) l'entreprise doit-elle impérativement respecter lors de la première inscription dans le cas présent ? Nommez la/les différentes base(s) légale(s) complète(s) correspondante(s).

Élargissement des faits

L'entreprise Tiefbau-Saxer SA de Coire est autorisée à rénover et à remplacer une canalisation souterraine dans la ville à la demande du canton des Grisons. En raison de conditions météorologiques extrêmes (froid extrême), le chantier a dû être arrêté pendant la période du 6 février au 24 février 2023. Les collaborateurs suivants n'ont pas pu travailler ni être employés ailleurs en raison des mauvaises conditions météorologiques pour la période susmentionnée.

Collaborateur	Date de naissance	Position dans l'entreprise
Fabian Saxer	14.02.1978	Directeur et propriétaire de l'entreprise
Pietro di Cunti	11.11.1983	Contremaître
Dominik Gasser	03.06.1957	Ouvrier du bâtiment
Sandro Kreis	28.12.1969	Ouvrier du bâtiment (rapport de travail résilié)
Tim Mälze	31.01.2005	Apprenti en génie civil

Exercice 8.4 (4 points)

Pour lesquels des collaborateurs cités plus haut l'entreprise ne peut-elle pas faire valoir de droit à indemnité ? Justifiez votre réponse.

Points obtenus :	

Examen professionnel de spécialiste en assurances sociales 2
--

Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 8.5 (1 point)

Quel organe d'exécution doit vérifier s'il existe en principe un droit à une indemnité en cas d'intempéries ?

Exercice 8.6 (1 point)

Quel organe d'exécution doit vérifier s'il existe ensuite un droit mensuel à l'indemnité en cas d'intempéries ?

Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 9 : Gain assuré / sanctions / mesures relatives au marché du travail (MMT) (15 points)

Situation

Sabrina Chakra, née le 27 septembre 1988, mère d'une petite fille de 7 ans, a travaillé à temps partiel pour différentes assurances sociales ces deux dernières années. Elle a quitté son dernier emploi fin juin 2023, car elle avait envie de se mettre à son compte dans le domaine du « conseil en matière d'assurances sociales », mais également parce que son trajet aller et retour d'une demi-heure à chaque fois était trop long à son goût. Le lundi 3 juillet 2023, elle s'est donc inscrite à l'ORP de son domicile pour percevoir des indemnités de chômage et s'est mise à la recherche d'un emploi portant sur un taux d'occupation d'au moins 80%. Ces deux dernières années, Sabrina Chakra a travaillé comme suit :

01.07.2021 – 30.09.2022	Caisse maladie Kronenberg, taux d'occupation de 80% Gain mensuel de CHF 6'500.00, 13e mois de salaire en sus
01.10.2022 – 31.12.2022	Alpstein Assurance accidents, taux d'occupation de 80% Gain mensuel de CHF 6'350.00, 13e mois de salaire en sus
01.01.2023 - 30.06.2023	Caisse maladie Säntis, taux d'occupation de 80% Gain mensuel de CHF 6'400.00, 13e mois de salaire en sus

Exercice 9.1 (5 points)

Calculez le gain assuré (mensuel) ainsi que l'indemnité journalière brute. Expliquez comment vous parvenez à la solution.



Examen professionnel de spécialiste en assurances sociales 2023

Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 9.2 (2 points)

Combien de jours de carence et lesquels Sabrina Chakra devra-t-elle attendre au début de l'indemnisation ? Nommez la désignation exacte des jours de carence.

Points obtenus :	

Branche examinée 7: Assurance	ce-chômage et indem	ınité en cas d'insc	olvabilité (AC)
-------------------------------	---------------------	---------------------	-----------------

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 9.3 (4 points)

Sabrina Chakra doit-elle s'attendre à une sanction ? Si oui, pour quelle faute ? Quelle est l'autorité d'exécution compétente pour examiner une éventuelle sanction ? Nommez la/les base(s) légale(s) complète(s) correspondante(s).

Élargissement des faits

Sabrina Chakra est experte diplômée en assurances sociales et rêve depuis longtemps de se mettre à son compte dans ce domaine. Ces derniers mois, elle a déjà accompli un certain nombre de travaux préparatoires et a notamment quitté son dernier emploi afin de réaliser son projet.

Exercice 9.4 (1 point)

En principe, quelle mesure du marché du travail serait recommandée pour se consacrer à la création d'une activité indépendante ?

Exercice 9.5 (3 points)

Sabrina Chakra peut-elle bénéficier de cette mesure ? Justifiez votre réponse et citez la/les base(s) légale(s) complète(s) correspondante(s).

Points obtenus :	
ruinis ublenus .	